PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 octobre 2025

à L'HOTEL DE VILLE DU HAVRE à 14h30

CONVOCATION DU 30 septembre 2025

Présents	Fabienne DELAFOSSE ,Jean Batiste GASTINNE, Augustin BŒUF , Malika CHARRIERE, Jean Pierre OLLIVIER, CEDRIC ANGOUJART, Bernard CARROT En visio Franck SENANT , Quentin SCHUMACHER
Pouvoirs	Christine CORMERAIS à Fabienne DELAFOSSE Edouard PHILIPPE à Jean Baptiste GASTINNE

2025-17

Délibération 2025- 17 Avenant au contrat de la directrice

Vu la délibération 2024-007 de Nomination de la directrice
Considérant que la prime de fin d'année concerne l'ensemble du personnel , direction incluse, il convient de modifier le contrat de la directrice qui ne mentionne pas cette possibilité et ainsi de lui permettre d'en bénéficier.
L'avenant N ° 1 Modification du contrat de la directrice portera sur la modification de deux articles
Avenant N° 1 au contrat
Article 5 alinéa 2 , « toutes primes » est supprimé
Article 6 alinéa 2, « des primes » est ajouté.

Le conseil d'administration décide :
Qu'il convient de modifier le contrat de la directrice par un avenant. Cet avenant permettra à la directrice de bénéficier de la prime de fin d'année, qui concerne l'ensemble du personnel.

Publié le 17/10/2025 transmis au contrôle de légalité le 16/10/25

French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire
Établissement public de coopération culturelle
54 rue Louis Richard – 76600 Le Havre – T : 02 35 24 19 13 – SIRET 837 541 648 00015
www.frenchlines.com